



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

N° 6/2018      Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Freddy HERVOCHON, Marie-Bernadette BOUREAU Jacques CHATEAU, Nicole LE BLEVENEC, Régis BERBETT, Audrey GUITTONNEAU, Adjoint, Yves SALLARD, Bénédicte PICHENOT, Laurent LOUVET, Jacqueline GAUDIN, Yannic FLYNN, Philippe LEMAIRE, Chantal SUREAU Bernadette BERTET, Marie-Claire GOBIN, Jacques EPERVRIER, Luc ELINEAU, Martine OIZILLON, Erwan GOUIFFES et Roger BLANLOT, Conseillers municipaux.

**EXCUSES** : Nicole CHOTARD (pouvoir à Jacques GARREAU), Grégory SIRAUDEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Julien LE COUTURIER (pouvoir à Audrey GUITTONNEAU), Béatrice KERBOUL (pouvoir à Régis BERBETT), Gwénaëlle PENISSON (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Gwénaëlle THOMAS (pouvoir à Marie-Claire GOBIN).

**ABSENT** : Camille AUTRUSSEAU

### 2) PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

La Région de Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

L'estuaire de la Loire est un territoire complexe. Il se caractérise à la fois par des espaces naturels remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes (activités industrialo-portuaires, agriculture de marais, etc). L'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

Or, ce territoire estuarien existe. Il présente, de par sa géographie et sa profondeur historique, une unité originelle et originale qui se lit toujours à travers des éléments du patrimoine bâti, paysager, immatériel,... parfois méconnus, le plus souvent peu valorisés ou isolément. Demain, ce patrimoine peut devenir, à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu, une ressource touristique, aujourd'hui sous-exploitée.

Un Parc Naturel Régional serait une opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

L'étude de faisabilité réalisée en 2014, à l'initiative de la Région, a confirmé la pertinence et les plus-values de cette démarche pour le territoire.

En 2017, l'association Estuarium, dans le cadre de son programme de développement « La Cité de l'estuaire » soutenu par Nantes métropole, Estuaire et Sillon, Sud Estuaire et Pomic Agglo Pays de Retz, est intervenue auprès des communes et intercommunalités concernées, pour leur donner les tenants et aboutissants d'un tel projet.

Depuis, un groupe de réflexion a été créé, il rassemble aujourd'hui une vingtaine d'élus qui souhaite poursuivre la discussion, tant pour exprimer ses attentes que pour prendre toute la mesure de la démarche.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la Ville de Bouaye dans cette démarche.

Il est proposé au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Développement économique du 27 juin 2018,  
Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 27 juin 2018,

- D'engager la Commune dans la réflexion sur le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- De désigner M. Jacques Garreau, Mme Audrey Guittonneau, M. Yves Sallard et Mme Marie-Claire Gobin comme représentants de la Commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- engage la Commune dans la réflexion sur le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu ;
- désigne M. Jacques Garreau, Mme Audrey Guittonneau, M. Yves Sallard et Mme Marie-Claire Gobin comme représentants de la Commune pour siéger au groupe de réflexion ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Bouaye, le 9 juillet 2018  
Le Maire,  
Jacques Garreau

